

## REMISE EN QUESTION DE VOTRE PENSION

La réforme des pensions est très médiatisée depuis quelques années : en effet, on s'interroge au sujet de la rentabilité et de la viabilité des régimes de retraite publics, qu'on qualifie parfois de « plaqués or ».

La réforme des pensions a refait surface de manière très évidente dans le programme national en début d'année lorsque le gouvernement fédéral a invité les sociétés d'État (comme Postes Canada) et les industries réglementées par le fédéral (comme les banques, les compagnies aériennes et les compagnies de téléphone) à convertir volontairement leurs régimes de retraite à prestations déterminées (PD) en régimes à prestations cibles (PC) moins sûrs. Ces changements permettraient aux employeurs réglementés par le gouvernement fédéral de manquer à leurs obligations juridiques en matière de pension en ce qui a trait au financement de tout déficit actuel et futur du régime de retraite à prestations et de transférer leurs obligations aux membres actifs et retraités du régime. Le gouvernement fédéral n'a pas encore annoncé qu'à ce stade, les régimes de retraite publics ne font pas partie de cette proposition, mais il y a lieu de se demander s'il ouvre la porte à une modification de notre régime de retraite. Vous vous souviendrez que le président du Conseil du Trésor, Tony Clement, a précisé que le gouvernement fédéral prévoit ajuster la paye et les avantages sociaux de la fonction publique selon ceux du secteur privé. Dans le secteur privé, seulement 12 p. 100 des employés bénéficient d'un régime de retraite à PD, comparativement à 81 p. 100 chez les employés du secteur public.

### RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES (PD) :

Le régime de retraite de la fonction publique fournit des prestations de retraite aux fonctionnaires fédéraux et il est régi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*. Il s'agit d'un régime contributif à PD qui fournit, à la retraite de l'employé, une pension à vie prévisible et indexée en fonction de son salaire et de ses années de service. Le gouvernement du Canada est légalement tenu de verser des prestations de retraite à ses retraités. Si les retraités de la fonction publique ont accepté un emploi à la fonction publique en comptant en toute bonne foi sur un programme de rémunération incluant l'inscription obligatoire à un régime de retraite à PD comme élément important de leur régime salarial, on peut se demander pourquoi leur pension est soudainement source d'inquiétude. Le fait est que les régimes de retraite à prestations déterminées suscitent beaucoup d'attention parce que la grande majorité des Canadiens qui travaillent dans le secteur privé sont confrontés à la dure réalité d'une couverture de pension insuffisante, voire à l'absence d'une pension financée par l'employeur lorsqu'ils prendront leur retraite.

### RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS CIBLES (PC) :

En vertu d'un régime à PC, l'employeur responsable n'a en fait à assumer aucun risque financier du régime. Il n'existe pour ainsi dire aucune garantie. Si le rendement du fonds d'investissement du régime à PC n'est pas aussi bon que prévu, le niveau des prestations de retraite gagnées, incluant l'indexation, peut être diminué, même pour ceux qui reçoivent déjà leur pension. La conversion d'un régime à PD en

un régime à PC transfère la majeure partie des risques financiers du régime de l'employeur responsable aux membres du régime, y compris les retraités, et elle permet à l'employeur de ne pas respecter ses promesses aux employés.

La Section d'Ottawa de l'Association nationale des retraités fédéraux tient à informer ses membres des faits réels entourant la situation de leur pension, tout en les avisant des risques qu'entraîneraient les mesures du gouvernement pour les retraités.

QUELQUES FAITS PEUT-ÊTRE MÉCONNUS DES PERSONNES QUI ENVIENT NOTRE RÉGIME DE RETRAITE ET S'Y OPPOSENT :

NOS PRESTATIONS DE RETRAITE FONT PARTIE DE NOTRE PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION

- Notre régime de pension fait partie des avantages obligatoires fournis par l'employeur, le gouvernement fédéral, ainsi que des conditions d'emploi de l'employé. En tant qu'anciens employés du gouvernement fédéral, les retraités ont payé une importante partie du coût de leur pension tout au long de leur carrière.

- Tout changement au cadre des pensions promis aura une incidence néfaste sur les retraités qui s'attendent à recevoir un niveau prévisible de revenus de pension pendant leurs années de retraite en fonction des modalités de cotisation alors qu'ils étaient au service de la fonction publique fédérale. Étant donné que nous, les retraités, avons respecté notre engagement et avons versé une importante cotisation conformément aux modalités de notre entente de retraite afin de financer la pension à laquelle nous avons droit légalement, nous nous attendons à ce que notre ancien employeur, le gouvernement du Canada, ne nous transfère pas ses obligations en matière de pension.

NOS PENSIONS SONT-ELLES « PLAQUÉES OR »?

- Les faits démontrent que nos pensions ne sont nullement « plaquées or ». Au 31 mars 2013, la pension annuelle moyenne d'un fonctionnaire à la retraite s'élevait à 27 380 \$ (avant impôt); chez les hommes la moyenne est de 31 000 \$ et chez les femmes, 22 000 \$.

- Essentiellement, le problème n'est pas que les pensions de la fonction publique sont trop élevées, mais plutôt qu'un trop grand nombre de travailleurs canadiens, en particulier dans le secteur privé, ne bénéficie pas d'une couverture de régime de retraite suffisante, et certains ne disposent d'aucune couverture.

- L'une des façons d'assurer l'équité du paysage des pensions serait de faire en sorte que tous les travailleurs canadiens prennent leur retraite avec dignité et un revenu de retraite sûr à vie.

NOS PENSIONS SONT-ELLES ABORDABLES?

- Investissements des régimes de pension de la fonction publique (Investissements PSP), qui gère les cotisations des employeurs et des employés et les investissements des régimes de pension de la fonction publique depuis avril 2000, est un des plus importants fonds de placement de

retraite au monde et il compte parmi les rares qui devraient enregistrer des collectes nettes positives provenant des cotisations et des investissements au moins jusqu'en 2030.

- Investissements PSP affichait un rendement de placements de 16,3 p. 100 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.
  - L'actif net a atteint un record de 93,7 milliards \$ en 2014, soit une augmentation de 17,6 milliards \$ ou 23 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette progression se compose d'un revenu de placements net de 12,6 milliards \$ et de 5,0 milliards \$ en cotisations nettes d'employeurs et employés durant l'exercice 2014.
  - Au cours des 10 dernières années, Investissements PSP a eu un rendement annualisé moyen de 7,0 p. 100 ou 5,2 p. 100 après inflation, dépassant ainsi la cible de 4,1 p. 100 (après inflation) établie par l'Actuaire en chef du Canada.
  - Le fonds de pension devrait continuer d'afficher un bon rendement et atteindre 425 milliards \$ d'ici à 2035.
- Des modifications législatives ont été apportées en 2012 afin d'accroître graduellement le taux de cotisation des employés, et ce dès 2013, en vue d'atteindre un rapport de partage des coûts employeurs-employés de 50-50 d'ici 2017 et d'augmenter de 60 à 65 ans l'âge de l'admissibilité à la pension de retraite non réduite pour les nouveaux employés entrant dans la fonction publique. Ces changements réduiront les dépenses du gouvernement au titre des retraites de 2,6 milliards \$ sur 5 ans, et de 900 millions \$ par année par la suite.

#### LA VALEUR DE LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE

- Une bonne protection de retraite comporte d'importants avantages économiques pour tous les ordres de gouvernement en ce qu'elle réduit les dépenses liées aux programmes de soutien au revenu pour les aînés financés par les impôts, comme le Supplément de revenu garanti (SRG). Une moindre protection des pensions de retraite nécessite un soutien au revenu accru qui doit être financé par des impôts plus élevés. Au Canada, les régimes à PD réduisent d'environ deux à trois milliards de dollars par année le paiement de SRG annuel.
- Les retraités bénéficiant d'un revenu de pension adéquat apportent une contribution considérable à une économie plus dynamique, grâce à leurs dépenses en biens de consommation et aux impôts qu'ils versent sur leur revenu et sur leurs achats. Au Canada, les dépenses annuelles par bénéficiaire de régime à PD pour les biens durables et de consommation s'élevaient entre 56 et 63 milliards \$ par année en 2011 et 2012. Les bénéficiaires d'un régime à PD contribuent pour 14 à 16 milliards de dollars par année par le biais d'impôt sur le revenu, de taxes de ventes et d'impôt foncier, ce qui ajoute considérablement aux revenus de tous les ordres de gouvernement en vue de soutenir les programmes sociaux, de santé, d'éducation et autres programmes essentiels.
- Le fonds de pension de la fonction publique représente également une importante source de capitaux à long terme qui financent des projets d'infrastructures comme les routes, les ponts, les barrages, les hôpitaux et les aéroports au Canada. Ceci démontre que les cotisations de

retraite accumulées versées par les retraités pendant leurs années d'emploi ont apporté d'importantes contributions multigénérationnelles à l'économie canadienne par le biais d'investissements dans les secteurs privé et gouvernemental, afin de favoriser la prospérité économique et l'emploi des Canadiens.

#### VOUS DEVEZ INTERVENIR

Vous avez gagné votre pension. Les bonnes pensions ne sont pas un vol, mais un reflet de l'équité de la rémunération des retraités pour les cotisations qu'ils ont versées durant leur carrière.

La majorité des Canadiens conviendraient que la priorité la plus urgente ne consiste pas à réduire les pensions de la fonction publique, mais à augmenter la couverture de retraite de la majorité des Canadiens confrontés à un avenir de plus en plus inquiétant quant au manque de sécurité du revenu à la retraite. Les Canadiens ont besoin de sécurité financière à la retraite, pas de risques!

La réduction de la couverture et des avantages du régime de retraite des bénéficiaires d'un régime à PD entraînera des difficultés financières pour eux et ne réglera pas les inquiétudes de la majorité des travailleurs canadiens dont la protection de régime de retraite parrainé par l'employeur est insuffisante, voire inexistante.